


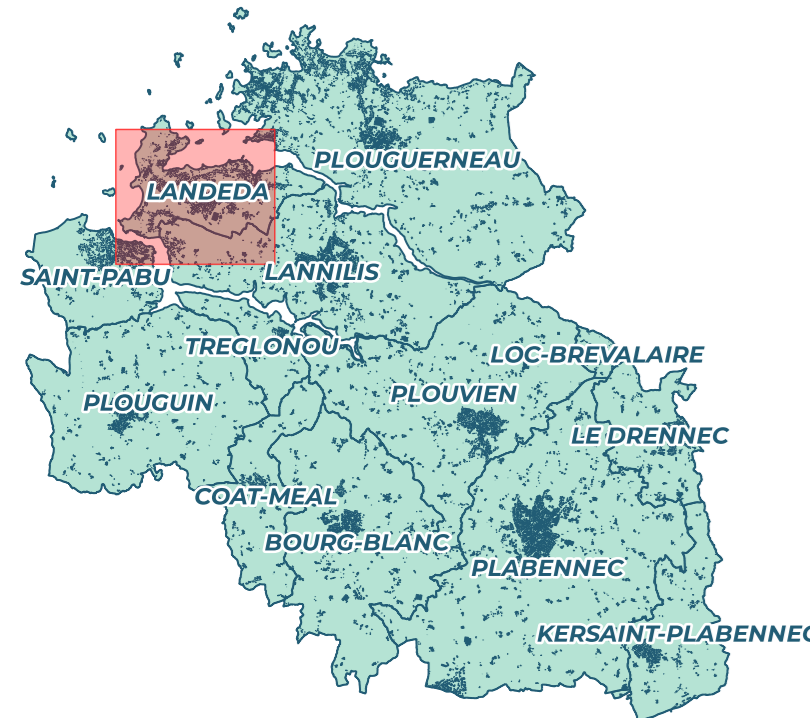
**RÈGLEMENT
 GRAPHIQUE**
 Tome 2 – Plan thématique
LANDEDA
 Planche 1

Approuvé le : 30 janvier 2020 - Modifié le : 23 juin 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Échelle : 1 / 5000 au format A0

0 100 200 300 m



- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible
- Retrait-gonflements des sols argileux - Aléa faible (Source : BRGM)
- Marge de recul relative aux routes départementales
- Zones de préemption de prescriptions archéologiques
- Zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (Source : DDTM29)
- Zone d'aléa "lié au changement climatique"
- Zone d'aléa "moyen"
- Zone d'aléa "fort"
- Mouvements de terrain (Source : BRGM) :**
 - Glissements
 - Sous-cavage
 - Traces d'érosion
- Plans de Prévention des risques naturels ou miniers (PPRI) :**
 - Zone rouge
 - Zone bleue
 - Zone verte
- Risque de ramassés de nappes (Source : BRGM) :**
 - Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
 - Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Périmètres de protection des captages d'alimentation en eau :**
 - Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Périmètre de protection éloignée
- Autres informations :**
 - Limites communales (Source : Pôle métropolitain du Pays de Brest - tracé non officiel)